



2024-08-23

INFO-NÉGO



Négociation pour la convention collective

En route vers l'assemblée extraordinaire

À la suite de notre rencontre du 21 août dernier avec l'Employeur, où nous avons procédé aux dernières validations requises, nous sommes désormais prêts à vous soumettre l'entente de principe pour le renouvellement de votre convention collective.

Voici les prochaines étapes à venir :

- Préparer l'assemblée générale extraordinaire;
- Convoquer les membres en septembre prochain.

Les membres appelés à se prononcer

Vous serez évidemment appelés à vous prononcer sur les termes de ce règlement lors d'une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra d'ici la fin du mois de septembre, et au cours de laquelle tous les détails vous seront exposés par vos représentants syndicaux.

D'ici là, surveillez les affichages et les avis de convocation et soyez nombreux à venir vous prononcer sur vos conditions de travail à cette importante rencontre.

L'équipe du SFMM (SCFP)

Ville de Pointe-Claire